



Tel et Fax : 04-70-55-60-25
E.mail : mairielepin1@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2015

o Le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 351 662 € et à 166 895 € en section d'investissement. Les principaux travaux prévus pour l'année 2015 sont :

- La création d'un chemin piétonnier entre la salle polyvalente et les bâtiments scolaires.
- L'achat d'un ordinateur pour l'école maternelle
- L'achat d'un taille-haies et d'une débrousaieuse, de moitié avec la commune de SAINT LEGER SUR VOUZANCE
- La création d'une salle de motricité dans l'ancien préau pour les enfants de l'école maternelle
- La sécurisation de la mairie
- La création d'un plateau ralentisseur à hauteur de la mairie ainsi que la création d'une place handicapée sur le parvis de la mairie et réfection de l'enrobé.
- La viabilisation de la parcelle qui sera vendue à M LAROUSSE et Mme RAYMOND.
- La réfection d'une partie des chemins de « La Noue », « Les Boules » et « Les Bois ».
- La création d'un parking en face le cimetière

o Il approuve également le budget annexe assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement à 25 916 € et à 25 520 € en section d'investissement.

o Il approuve le budget annexe lotissement « des Vignes » qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement à 152 017 €. Les principaux travaux prévus pour ce budget sont la viabilisation de cinq parcelles pour ensuite les vendre en tant que terrain à bâtir.

o Il fixe le taux des trois taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.17 %
- Taxe foncière non bâti : 11.17 %
- Taxe foncière bâti : 28.38 %

o Il décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

- Centre social « LA FARANDOLE » : 401 €
- Association française contre la myopathie : 30 €
- Centre Léon BERARD : 30 €
- Club des retraités : 50 €
- Comité des Fêtes : 50 €
- Délégué Education nationale : 16 €
- FC LE PIN : 50 €
- Gym relax : 50 €

- Les Bouts Choux : 100 €
 - Parents d'élèves du RPI : 165 €
 - Section des Mutilés du travail : 30 €
 - Service de remplacement des agriculteurs : 50 €
 - Maison familiale ANZY LE DUC : 40 €
 - Collège Jorge SEMPRES – GUEUGNON : 40 €
 - IFI 03 – AVERMES : 20 €
- Suite à l'état des lieux de sortie établi pour le café restaurant, le conseil municipal décide de rembourser la caution de 250 € à Mme VELDEMAN.
 - Le conseil municipal accepte le devis présenté par ORANGE, concernant la viabilisation de 5 parcelles au lotissement « des Vignes ». Il s'élève à la somme de 1027 € HT.
 - Il autorise M le Maire à lancer l'appel d'offres pour la viabilisation des 5 parcelles du lotissement et la création d'une aire de stationnement et d'un cheminement piétonnier.
 - Le conseil municipal autorise M le Maire à signer un avenant au règlement établi entre les trois communes du RPI.
 - Il autorise M le Maire à signer une convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec la société OBJECTIF ECO ENERGIE, dans le cadre de l'aménagement d'une salle de motricité.
 - Il décide d'attribuer une prime à certaines catégories du personnel communal.

R. BONNOT